



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
13.02.2008
Date de la convocation des conseillers :
13.02.2008
point de l'ordre du jour no:
11-01

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 22 février 2008

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Snel, Hannen, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.
Absents : Roller, Huss, Jaerling, Knaff, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Acquisition d'une maison sise 1, rue Pasteur

Vu l'acte d'acquisition du 22 février 2008 de Maître Blanche Moutrier, notaire à Esch-sur-Alzette aux termes duquel la Ville acquiert des conjoints Stein un immeuble inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, secteur A d'Esch/Nord, sous le numéro cadastral 1467/13747, d'une contenance de 2,11 ares, au prix de € 900.000.- ;

Considérant que cette acquisition est faite par la Ville dans un but d'utilité publique, à savoir l'aménagement de locaux pour le service de l'enseignement ;

Vu le procès-verbal d'expertise ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
à l'unanimité

l'acte d'acquisition précité.

En séance

Esch-sur-Alzette, le 13.03.08.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,

Date qu'en tête